

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Février 2020**

**OBJET : Renouvellement de conventions pour la mise à disposition de domaines départementaux pour le débroussaillage par l'insertion professionnelle.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les termes du renouvellement des deux conventions de mise à disposition des domaines départementaux pour la réalisation d'ateliers et de chantiers d'insertion de débroussaillage annexées au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ces conventions ainsi que tout acte et document y afférents dans la mesure où ils ne modifient pas de façon significative l'acte initial.

La dépense d'un montant de 180 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**